

Règlement intérieur – Camping de Keralouet

1. Conditions d'admission et de séjour

L'accès et le séjour sur le terrain de camping sont soumis à l'autorisation du gestionnaire ou de son représentant. Celui-ci veille à la bonne tenue, à la sécurité et au respect du présent règlement.

Le fait de séjourner dans le camping implique l'acceptation intégrale du règlement intérieur et l'engagement de s'y conformer.

Le camping ne peut en aucun cas constituer un domicile permanent.

2. Formalités de police

- Les mineurs non accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux ne sont pas admis.
- Conformément à l'article R.611-35 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers, les clients étrangers doivent remplir et signer une fiche individuelle de police à leur arrivée (mentionnant nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, domicile habituel).
- Les enfants de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche d'un parent.

3. Installation

- Les équipements doivent être installés uniquement sur l'emplacement indiqué par le gestionnaire.
- Des conteneurs à ordures sont mis à disposition à la sortie du camping. Les déchets doivent être placés dans des sacs fermés.
- Le tri sélectif est obligatoire : colonne jaune (emballages), colonne verte (verre).
- Il est strictement interdit d'abandonner des déchets en dehors des conteneurs.

4. Bureau d'accueil

Horaires d'ouverture :

- Avril, mai, juin, septembre : 9h00–12h30 et 14h00–18h30
- Juillet, août : 8h00–12h30 et 14h00–19h30

L'accueil fournit toutes les informations pratiques (services du camping, commerces, activités, tourisme).

Un système de collecte et traitement des réclamations est disponible.

La barrière d'accès ne peut être ouverte qu'aux véhicules munis d'un badge.

5. Affichage

Le règlement intérieur est affiché à l'entrée, à l'accueil et au bloc sanitaire.

Il est transmis aux clients lors de la réservation.

Les tarifs et prestations sont affichés à l'accueil conformément à la réglementation.

6. Réservations

- Une réservation est effective à réception de l'acompte, impliquant l'acceptation des conditions générales de vente et du règlement.
- Le contrat de location est nominatif : nom, prénom et date de naissance des participants (moins de 18 ans compris) doivent être fournis.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou tuteur légal.
- Les réservations de groupe (2 contrats ou plus) sont soumises à l'accord préalable du gestionnaire.

7. Arrivées et départs

Locations :

- Arrivée : à partir de 15h00. Départ : au plus tard 9h45 (sur rendez-vous validé au moins 72h avant).
- Un état des lieux est effectué à l'arrivée par le locataire et au départ par le camping. Tout objet manquant ou dysfonctionnement doit être signalé le jour même.
- L'hébergement doit être rendu propre et complet. Toute dégradation ou ménage non fait sera facturé.
- Capacité d'accueil : définie par le type d'hébergement, tous âges confondus.

Emplacements nus :

- Arrivée : à partir de 14h00. Départ : avant 12h00.
- Capacité d'accueil : 6 personnes maximum, tous âges confondus.
- L'emplacement doit être laissé propre et vide.

En cas de départ anticipé, la clôture du séjour doit être faite la veille.

Tout retard entraîne la facturation d'une nuit supplémentaire.

Pour les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil, la caution vous sera annulée sous 24h. La caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

Pour tout retard non signalé par écrit, la location/l'emplacement devient disponible dès le lendemain 8h00 après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et l'acompte restera acquis à la direction du camping. Le règlement intégral des prestations demeure exigible.

Tout retour de clé après 9h45 ou de restitution d'emplacement après 12h00 entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Toute demande de prolongation de séjour doit être formulée 48 heures au moins avant la date de départ prévue et sera validée selon les disponibilités.

8. Bruit et tranquillité

Le silence est demandé entre 23h00 et 7h00.

Les appareils sonores doivent être réglés pour ne pas gêner le voisinage.

Le camping ne propose pas d'animations afin de préserver la tranquillité.

9. Animaux

- Les animaux sont admis uniquement sur accord préalable et sous strictes conditions (1 par réservation).
- Les chiens de catégorie I et II, chiens de garde, de sécurité ou de plus de 12 kg ne sont pas autorisés.
- Les animaux doivent être tenus en laisse, vaccinés et ne jamais rester seuls.
- L'accès aux literies, banquettes et coussins est interdit.
- Les promenades quotidiennes doivent se faire à l'extérieur du camping. Les maîtres doivent ramasser les déjections.
- Les animaux des visiteurs ne sont pas admis.

10. Visiteurs

- Les visiteurs doivent se présenter à l'accueil et s'acquitter du droit d'entrée.
- Maximum : 4 visiteurs par emplacement ou hébergement.
- Le gestionnaire peut refuser l'accès en fonction du nombre de vacanciers déjà présents.
- Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine, les animaux de compagnie des visiteurs sont interdits.
- Le stationnement de leurs véhicules est interdit dans le camping.

11. Circulation et stationnement

- Vitesse limitée dans l'enceinte du camping.
- Circulation autorisée uniquement de 7h00 à 23h00 et réservée aux campeurs.
- Stationnement sur les emplacements interdit sauf place prévue.
- 1 véhicule par emplacement inclus ; tout véhicule supplémentaire doit être validé par la direction.

12. Véhicules électriques

Il est interdit de recharger son véhicule électrique sur les emplacements ou dans les hébergements.

Deux bornes dédiées sont disponibles à l'accueil, utilisation sous conditions.

13. Propreté et hygiène

- Les eaux usées doivent être vidées dans les installations prévues.
- Le lavage est interdit en dehors des bacs dédiés.
- Le linge peut être étendu uniquement sur son emplacement ou au séchoir commun.
- Les plantations doivent être respectées. Interdiction de planter, couper ou clouer dans les arbres.

14. Sécurité

- **Incendie** : feux ouverts interdits. Prévenir la direction en cas d'incendie. Extincteurs et trousse de secours disponibles.
- **Vols** : le campeur est responsable de son matériel. La direction décline toute responsabilité en cas de vol hors objets déposés à l'accueil.

15. Jeux, loisirs et piscine

- Les jeux violents ou bruyants sont interdits.
- Les ballons durs (foot, basket...) sont prohibés.
- Les enfants doivent rester sous la surveillance des parents.
- La petite aire de jeux (toboggan) est réservée aux moins de 8 ans, sous la responsabilité des parents.
- Piscine : réservée aux campeurs inscrits sur le contrat.
 - Enfants < 10 ans obligatoirement accompagnés.
 - Couches spéciales piscine obligatoires pour les plus jeunes.
 - Passage par pédiluve et douche obligatoire.
 - Maillot de bain obligatoire.
 - Horaires : de fin mai à septembre, 10h00-12h30 et 14h00-19h00 (sous réserve de modifications liées aux conditions météorologiques, aux impératifs techniques ou à la réglementation en vigueur)

16. Garage mort

Le camping ne propose pas de garage mort : aucun matériel ne peut être laissé inoccupé sur le terrain.

17. Infractions au règlement

En cas de non-respect du règlement :

- Mise en demeure orale ou écrite par le gestionnaire.
- En cas d'infraction grave ou répétée, résiliation du contrat possible.
- En cas d'infraction pénale, appel aux forces de l'ordre.